

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 27 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019 (accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant de prolongation de la convention d'objectifs de l'Espace Associatif

—————

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et l'association Espace Associatif arrive à échéance le 31 juillet 2019. Il apparaît nécessaire d'en prolonger la durée afin de pouvoir disposer du temps approprié pour la finalisation de la future gestion de la nouvelle maison des associations et la rédaction de la nouvelle convention qui en découle.

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et l'association Espace Associatif arrive à échéance en 2019. La gestion de la nouvelle Maison des Associations « Waldeck Rousseau » par l'Espace Associatif prévue en fin d'année 2019 conduit à procéder au report du renouvellement de la convention d'objectifs d'un an afin que les orientations soient en phase avec les nouvelles missions de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation à la convention jusqu'au 31 juillet 2020.